

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 10 AVRIL 2012

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 10 avril 2012 à 15 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Noël Landry, maire
Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvon Turcotte, conseiller du district 3
Monsieur Marc Quevillon, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Ghyslain Chauveau, conseiller du district 6

Absence : Madame Jocelyne L. Mason, conseillère du district 2 (motivée)

Est également présent, M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) Période de questions.**
- 4) Vente du bâtiment municipal situé au 210, rue Principale Est, autorisation de signature de l'acte de vente.**
- 5) Période de questions.**
- 6) Séance close.**

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2012-04-3938

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Période de questions.**

Aucune.

4) Vente du bâtiment municipal situé au 210, rue Principale Est, autorisation de signature de l'acte de vente.

Résolution 2012-04-3939

Proposé par le conseiller Ghyslain Chauveau, appuyé par le conseiller Yvon Turcotte, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente du bâtiment municipal situé au 210 rue Principale Est à Cookshire.

Cet acte de vente est annexé à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Période de questions.

Aucune.

6) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2012-04-3940

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Marc Quevillon, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 15 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier